

ENPI info centre

Les personnes derrière les projets

Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) > Entretien avec Richard Weber

Combiner prêts et subventions pour financer les investissements en faveur des pays du voisinage



■ **Richard Weber**,
directeur général adjoint
d'EuropeAid

La **Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV)** est un instrument financier innovant de la politique européenne de voisinage (PEV). Son principal objectif est de mettre rapidement sur les rails des projets infrastructurels clés qui nécessitent des ressources financières considérables tout en soutenant le développement du secteur privé dans ces deux régions. La FIV entend mettre en place un partenariat en regroupant les ressources (sous forme de subventions) de la Commission européenne et des États membres et en les utilisant pour optimiser les prêts des institutions financières européennes, ces ressources étant complétées par des contributions des pays partenaires.

Et de fait, les contributions de la FIV ont un réel effet de levier : en 2009, les 99,7 millions d'euros de subventions au titre de la FIV ont généré, au total, une contribution d'environ 2,5 milliards d'euros des institutions financières européennes. En d'autres termes, près de 25 euros pour chaque euro dégagé au titre de la FIV ! Le montant total des investissements concernés a ainsi dépassé les 5 milliards d'euros. Les projets sélectionnés - du traitement des eaux aux hôpitaux - « ont un impact direct sur la vie des gens », explique **Richard Weber, directeur général adjoint d'EuropeAid** dans un entretien accordé à l'**ENPI Info Centre**.

Quelle est l'ambition de la FIV ?

La Facilité d'investissement pour le voisinage est un instrument récent. Elle a été créée en juin 2008 par la Commission européenne, dans le but d'aider nos voisins du Sud et de l'Est

Ceci est une série d'entretiens avec les chefs des projets financés par le programme régional de l'UE, élaborée par l'ENPI Info Centre.
© 2010 ENPI Info Centre / UE

Cette publication ne représente pas l'opinion officielle de la CE ou les institutions de l'UE. La CE n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit quant à son contenu.



à financer des investissements infrastructurels majeurs qui ne peuvent être directement pris en charge par le secteur privé. Ces investissements concernent essentiellement les services publics offerts aux citoyens. Ces infrastructures et services publics nécessitent des financements considérables que chaque pays peut avoir du mal à obtenir sur le marché sous forme de prêts, notamment dans le contexte difficile de l'actuelle crise financière. Le type de subventions offertes par la FIV peut dès lors s'avérer très utile.

L'environnement, le traitement des eaux ou l'eau potable, le transport – notamment les grandes installations portuaires et aéroportuaires, l'interconnexion des réseaux d'électricité, les économies d'énergie, les énergies renouvelables figurent parmi les priorités de la FIV.

Quelles sont les priorités de cette nouvelle facilité ? Pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

L'environnement, le traitement des eaux ou l'eau potable, le transport – notamment les grandes installations portuaires et aéroportuaires, l'interconnexion des réseaux d'électricité, les économies d'énergie, les énergies renouvelables. Le secteur social figure lui aussi en bonne place. Je songe par exemple à la construction d'hôpitaux et d'écoles.

Les PME bénéficient également d'un soutien, par le biais d'enveloppes de « capital-risque », lorsque le secteur privé estime trop élevé le risque de leur consentir des prêts ; enfin, la FIV peut également promouvoir l'innovation dans nos pays partenaires.

Quelles sont les difficultés que pose la mise en œuvre de la FIV ?

La principale difficulté consiste à « apparier » les fonds de la FIV et les besoins des pays. Au cours des 18 premiers mois qui ont suivi sa création, la facilité a pu s'appuyer sur +/- 150 millions d'euros sous forme de subventions. Ce montant est nettement insuffisant pour subventionner toutes les demandes de projets d'investissement dans les pays du voisinage. Il est donc indispensable de procéder à une sélection rigoureuse, avec toutes les difficultés que cela comporte.

Quel est l'impact direct des projets financés par le biais de la FIV sur les citoyens des pays partenaires ?

Un projet qui finance une usine de traitement des eaux permet de bien illustrer cet impact. Les communautés concernées se rendent immédiatement compte que la qualité de leur eau s'est améliorée ou qu'elles bénéficient d'un accès direct à l'eau potable. De tels projets permettent en effet d'améliorer la qualité de vie. En Égypte, au Sud, ou en Moldavie, à l'Est, la FIV est précisément mise à contribution pour améliorer la qualité de l'eau.

Autre exemple : la FIV finance en coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe la rénovation et la modernisation de l'hôpital central de Chisinau, la principale infrastructure médicale du pays. Parallèlement, la FIV finance, en Ukraine, les réseaux et les installations électriques. Tous ces projets améliorent eux aussi directement la vie des citoyens.

Nous disposons d'un portefeuille d'environ 9 milliards d'euros répartis sur 18 mois, ce qui correspond au montant total des investissements potentiels

Comment les fonds sont-ils répartis entre l'Est et le Sud ?

À l'heure actuelle, nous disposons d'un portefeuille d'environ 9 milliards d'euros répartis sur 18 mois, ce qui correspond au montant total des investissements potentiels. Sont ici compris les subventions et les prêts des IFI et des partenaires des consortiums constitués par ces institutions, ainsi que les contributions des pays partenaires eux-mêmes. Sur ces 9 milliards d'euros, 5 milliards ont été prévus pour le Sud et 4 milliards pour l'Est.

Sur ce montant toujours, 4 milliards d'euros sont financés par les prêts des IFI, tandis que les subventions de l'UE représentent 170 millions d'euros. Comme vous le voyez, nos subventions sont parfaitement op-

timalisées. Ces quelque 200 millions d'euros permettent de générer des investissements à hauteur d'environ 9 milliards d'euros.

Ces instruments sont-ils assortis de conditions ?

Bien sûr ! Les sommes en jeu sont considérables ; nous devons donc négocier avec les pays partenaires le cadre de la coopération. Nous nous mettons d'accord sur les objectifs et les résultats escomptés. Mais au final, ce sont nos partenaires qui doivent mettre en œuvre les réformes qui assureront à leurs citoyens une vie décente.

Facilité d'investissement du voisinage (FIV)

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment_fr.htm

Calendrier

2007-2013

La Facilité d'Investissement du voisinage (FIV) est un instrument novateur de la PEV visant à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de projets d'infrastructure dans les pays voisins. Il rassemble des subventions de la Commission européenne et des États membres de l'UE ainsi que des prêts des institutions financières publiques européennes. La Facilité d'investissement du voisinage met essentiellement l'accent sur le secteur de l'énergie, des transports et de l'environnement, mais un soutien financier peut également être octroyé à des projets axés sur le développement des PME ou des infrastructures du secteur social.

La Facilité d'investissement du voisinage est un levier concret à la disposition des pays qui se sont dotés d'un plan d'action conclu avec l'UE au titre de la PEV. D'autres pays de la PEV peuvent également prétendre, au cas par cas, à un financement au titre de la FIV si leur projet est de nature transnationale ou régionale et présente un intérêt particulier pour l'UE et ses partenaires.

L'ENPI Info Centre est financé par l'UE dans le cadre du programme régional d'information et de communication en vue de mettre l'accent sur le partenariat entre l'UE et les pays voisins. Le projet est géré par [Action Global Communications](#).

ENPI info centre
www.enpi-info.eu